

Optimiser la gestion et la tarification des AT/MP en ETT

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation développe la compétence des participants à assurer le suivi juridique et financier des accidents du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les salariés intérimaires. Elle contribue à limiter les coûts supportés par l'agence et à minimiser le risque pénal encouru par les collaborateurs. Elle renforce l'attractivité de l'agence auprès des intérimaires et des clients et permet de repenser la collaboration avec ces derniers à toutes les étapes de la mise à disposition.

Objectifs pédagogiques :

Apprécier le caractère professionnel	Mesurer les enjeux financiers	Intervenir dans les procédures de reconnaissance	Assurer le suivi des dossiers	Gestionnaire RH Préventeur sécurité Responsable d'agence
--------------------------------------	-------------------------------	--	-------------------------------	--

Prérequis : Aucun

1. Apprécier le caractère professionnel

*Définir l'accident de travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
Qualifier l'accident ou la maladie d'origine professionnelle : présomption d'imputabilité, critères déterminants, cas particuliers (télétravail, déplacement professionnel...), rechute*

Modalités pédagogiques : cas pratique à partir de cas concrets « Identifier les critères déterminants de qualification des accidents »

2. Mesurer les enjeux financiers

*Evaluer l'impact d'une reconnaissance AT/MP au regard du mode de tarification et des nouvelles règles d'imputation AE/EU
Caractériser la faute inexcusable et identifier les préjudices indemnisables
Repérer les infractions pénales et les auteurs potentiellement sanctionnables*

Modalités pédagogiques : calcul de l'incidence financière d'un AT, analyse jurisprudence faute inexcusable

3. Intervenir dans les procédures de reconnaissance

*Distinguer les procédures de reconnaissance en fonction du type de sinistre
Emettre à bon escient des réserves motivées
Défendre les intérêts de l'agence durant l'instruction administrative*

Modalités pédagogiques : recueil d'information DAT, rédaction de réserves, mise en place d'outils de communication avec l'EU

4. Assurer le suivi des dossiers

*Organiser les visites de reprise
Mesurer les incidences du principe d'indépendance des rapports employeur/CPAM et salarié/CPAM
Se repérer dans les pistes de contestation et leurs modalités spécifiques : décision de prise en charge, taux d'incapacité permanente retenu ou taux de cotisation AT/MP
Analyser les indicateurs de performance
Contrôler le compte employeur
Communiquer auprès de l'EU sur les résultats et les mesures de prévention des risques
Modalités pédagogiques : étude sur les causes d'inopposabilité des décisions de la CPAM, réflexion autour de la prévention des risques*

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-040
Version 200925



